

• **Affectation du marché pour la rénovation du terrain d'entraînement de football**

Suite à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 11 février 2016 pour la rénovation du terrain d'entraînement de football en gazon naturel, le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise DHR d'Anould pour un montant de 92 948,03 euros HT soit 111 537,64 euros TTC ; accepte la proposition de l'entreprise CITEOS d'Epinal pour la tranche supplémentaire concernant le renouvellement de l'éclairage du terrain pour un montant de 23 500 euros HT, soit 28 200 euros TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les engagements afférents à ces travaux avec les entreprises retenues.

• **Approbation du coût des travaux de rénovation de la salle des fêtes et de la mairie**

Afin de permettre de constituer au mieux les différents dossiers de demandes de subventions, le cabinet François Lausecker, retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de rénovation de la salle des fêtes et de la mairie, a réalisé un chiffrage plus détaillé des travaux de l'opération qui s'élève à 780 850 euros HT, soit 937 020 euros TTC. Le Conseil Municipal accepte ces propositions chiffrées et le plan définitif des transformations de la salle des fêtes et de la mairie.

• **Décision modificative n°1 sur le Budget Général M14**

A la demande de Madame la Trésorière, il convient d'effectuer une décision modificative n°1 sur le Budget Général concernant le chapitre 77 – compte 775 au budget primitif 2016. L'équilibre du budget primitif 2016 de fonctionnement s'effectue donc maintenant en dépenses/recettes à 2 194 875 euros.

• **Maintien du montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers délégués, suite à la nouvelle réglementation au 1er janvier 2016**

Suite à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 applicable au 1^{er} janvier 2016 relative aux indemnités de fonction des maires, et au rappel des taux d'indemnités minorées perçues pour les postes de maire (41,42 %), d'adjoints (15,05 %) et de conseillers délégués (5,89 %) dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le Conseil Municipal entérine ces taux, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

• **Maintien du régime indemnitaire actuel pour les agents communaux**

D'ici fin 2016, le RIFSEEP remplacera les primes et indemnités existantes (IAT et IEM). Dans l'attente de sa mise en place, le Conseil Municipal décide de maintenir, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2016, le régime indemnitaire existant à l'ensemble de ses agents.

• **Titularisation d'une employée après sa période d'emploi en qualité de stagiaire**

Suite à l'avis du Centre de Gestion 88 , le Conseil Municipal donne son accord pour la titularisation à compter du 1^{er} septembre 2016 d'un adjoint technique de 2^e classe à temps non complet (23h30) en filière périscolaire.

- **Tarif supplémentaire vente de bois (nouvelle catégorie)**

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter un nouveau tarif pour la catégorie de bois suivante :

- charbonnette de chêne : 20,83 euros HT, soit 25 euros TTC.

- **Rapports 2014/2015 relatifs au prix et à la qualité de service de l'eau potable (RPQS)**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations contenues dans les rapports 2014 et 2015 relatifs au prix et à la qualité du service de l'eau potable sur la commune. Ces documents sont à disposition de tous administrés.

- **Ouverture d'une enquête publique en vue de la vente d'une portion du CR n°6 à un administré**

Le chemin rural n°6 reliait dans le passé la rue du Soucheté et la rue Jules Ferry. Le Conseil Municipal décide d'ouvrir une enquête publique en mairie dans le but de vendre une portion du CR n°6 des Hyères (154 m²) et autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour définir les modalités d'ouverture de cette enquête.

- **Arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion des communautés de communes au 1er janvier 2017**

Le Conseil Municipal se prononce pour le projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, des Hauts-Champs, de Fave, Meurthe et Galilée, du Val de Neuné, du Pays des Abbayes et de la Vallée de la Plaine tel que dressé par l'arrêté préfectoral n°554/2016 du 2 mai 2016. Le Conseil Municipal se prononce pour un nouvel EPCI devant être une agglomération, dont le siège sera situé à Saint-Dié-des-Vosges.

- **Adhésion au CAUE des Vosges pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal reconduit l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges pour l'année 2016 pour un montant de 205,53 €.

- **Participation syndicale budgétaire au SMIC pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal reconduit sa participation au syndicat mixte pour l'informatisation communale (SMIC) pour un montant de 1 200,08 euros.

- **Nominations d'agents**

Suite à la décision de la CAP du Centre de Gestion 88 du 27 avril 2016, le Conseil Municipal nomme :

- un agent au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe à compter du 1^{er} mai 2016
- un agent au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2016
- un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe à compter du 1^{er} juillet 2016.